



**CONDITIONS D'ACCES AUX FORMATIONS DU CENTRE**

NIVEAUX DE FORMATION	NIVEAUX DE BASE REQUIS	FRAIS DE FORMATION			CONDITIONS DE RECRUTEMENT	SPÉCIALITÉS OUVERTES	CLASSES OUVERTES	
		Frais pédagogiques	Frais de restauration	Autres frais			BQP	BPT
Titre délivré Brevet de Qualification Professionnelle (BQP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau 3<sup>ème</sup></li> <li>▪ BEPC</li> <li>▪ CAP</li> <li>▪ CQP</li> </ul>	350 000 FCFA	<p>Abonnement individuel au restaurant sis au centre à raison de <b>37 500F</b> par mois</p> <p><b>Abonnement obligatoire pour les internes !</b></p>	<p>Frais d'hébergement</p> <p><b>FORFAIT DE 120 000 F CFA</b></p> <p>Frais d'équipements</p> <p><b>35 000 F CFA</b></p>	<p><b>A-Critère d'âge :</b> Avoir 16 ans au moins à la date de début effectif des cours</p> <p><b>B-Dossier de candidature</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Acheter la pochette à 5000 FCFA</li> <li>2- Remplir et retourner au CFPR-Z la pochette contenant les pièces suivantes :</li> <li>3- Une copie légalisée du diplôme ou du titre requis, ou de l'attestation de niveau</li> <li>4- Deux (02) copies légalisées de la CNIB</li> <li>5- Quatre (04) photos d'identité,</li> <li>6- Deux (02) extraits d'acte de naissances</li> <li>7- Un certificat de scolarité de la dernière classe fréquentée</li> <li>8- Un relevé de notes de la dernière classe fréquentée</li> <li>9- Les fiches de demande de place à l'internat</li> <li>10- Un certificat médical (certificat de visite et contre visite)</li> <li>11- Un casier judiciaire de moins de 3 mois</li> </ol> <p><b>C-Mode de recrutement</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1- Etude de dossier</li> <li>2- Test (si nécessaire)</li> </ol>			
Titre délivré Brevet Professionnel de Technicien (BPT)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Niveau 1<sup>ère</sup></li> <li>▪ BEP</li> <li>▪ BQP</li> </ul>	400 000 FCFA						

Les conditions de paiement des frais de formation : 75% à l'inscription et 25% au plus tard fin Janvier

La formation dure une année académique pour tout niveau de formation

NB :

- L'admission au centre est conditionnée par le strict respect du règlement intérieur
- L'âge maximum pour l'internat est de 22 ans
- Les frais encaissés ne sont pas remboursables
- Le centre décline toute responsabilité pour toute somme versée à un tiers comme frais de scolarité (hormis les services compétents de la comptabilité)
- L'admission à l'internat n'est pas systématique suite à l'admission au centre (Voir le service de la scolarité pour de plus amples informations concernant l'internat)

## **CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE REFERENCE DE ZINIARE (CFPR-Z)**

### **1) PERIODE DE LA FORMATION :**

- DEBUT: **Octobre**
- FIN : **Août**

### **2) FORMALITES DES INSCRIPTIONS :**

- **Période de recrutement des nouveaux apprenants juin à Septembre**
- Se rendre à l'administration du centre
- Se procurer de la pochette d'inscription vendue à cinq mille (**5 000**) francs CFA à la comptabilité du **Centre**.

### **3) ADMISSION**

- Etude sur dossier et test si nécessaire.

### **4) OBLIGATIONS :**

- Chaque apprenant doit s'engager à respecter scrupuleusement le règlement intérieur du centre.
- Les parents doivent s'engager à supporter les charges liées aux stages en entreprise (frais d'hébergement, de déplacement et de restauration).

### **5) REMARQUES SUPPLEMENTAIRES :**

- Les horaires de cours au Centre sont de **08h00 à 12h** et de **13h à 17h00** tous les jours ouvrables (Lundi au **Vendredi**).
- Le Centre se réserve le droit d'annuler toute classe dont le nombre d'inscrits est insuffisant et le droit de modifier les dates de début des sessions de formation.

### **6) EQUIPEMENT DE TRAVAIL INDIVIDUEL**

**Les candidats retenus pour la formation devront se présenter au centre équipés de :**

- 1 paire de chaussures de sécurité respectant les normes
- 1 blouse frappée du logo du centre respectant les normes. Les spécifications pour chaque filière seront données au centre.
- 2 polos (tee-shirt) obligatoire pendant les cours en atelier.

**N.B. : LES PARENTS ONT LA CHARGE DES FRAIS DE SANTE DE LEURS ENFANTS.**